



1. Champ d'application

- 1.1. Les présentes Conditions Générales (CG) disciplinent le rapport entre le Touring Club Suisse, la section tessinoise du TCS (TCS) et sa clientèle (Client(s)) dans l'utilisation du service TCS-Telepass, en particulier dans la stipulation du contrat de location (Contrat) de l'appareil pour le paiement des péages autoroutiers Telepass dénommé "TCS-Péages" (**Produit**), également par le biais du site www.tcs-pedaggi.ch, dans la version valable au moment de la stipulation.
- 1.2. La section genevoise du TCS est l'une des entités distributrices du Produit pour la section tessinoise (TCS) en Suisse et sur Genève principalement.
- 1.3. Le Contrat stipule que TCS, avec l'expédition / livraison du Produit se base sur les données de la commande du Client reportées sur la commande du Client, enregistrées sous forme électronique, sur la Confirmation de Commande et sur les CG.
- 1.4. TCS n'est, d'aucune façon, obligé d'accepter l'offre du Client.

2. Stipulation

- 2.1. Les informations illustrées sur le site web www.tcs-pedaggi.ch, le site www.tcsge.ch ainsi que sur le matériel publicitaire du TCS n'ont aucun caractère contraignant et ne représentent pas une offre contractuelle, mais uniquement une invitation à présenter une commande.
- 2.2. Une commande du Client représente une offre de TCS pour la stipulation d'un contrat de location du Produit, constitué d'un appareil électronique pour le paiement du péage autoroutier Telepass italien.

Le Client transmet sa commande en remplissant un formulaire en ligne ou par écrit.

La commande en ligne du Client a lieu par le biais du site www.tcs-pedaggi.ch. A la réception de la commande, TCS envoie au Client un e-mail de confirmation de la réception de sa commande (**Confirmation de commande**).

La Confirmation de commande ne représente pas une acceptation de l'offre du Client, mais est finalisée exclusivement à informer le Client de la bonne réception de la commande.

Un Contrat est considéré stipulé seulement à partir du moment où TCS expédie au Client le Produit commandé et donne confirmation de l'expédition avec un deuxième e-mail (**Confirmation d'expédition**). En cas de retrait du Produit au sein des Points de contact TCS, le Contrat est considéré stipulé à partir du moment où le client retire la marchandise. Le Contractant est TCS et non pas le sujet qui livre le Produit, notamment le Point de Contact TCS.

2.3. Peuvent être Clients pour un Contrat stipulé par TCS uniquement :

- a) les personnes physiques résidentes en Suisse, ayant des plaques d'immatriculation suisses, les frontaliers, possédant leurs capacités juridiques et ayant au moins dix-huit ans ;
- b) les personnes morales dont le siège se trouve en Suisse.

En cas d'envoi erroné de l'e-mail d'acceptation de l'offre, TCS se réserve, dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables, de communiquer au Client la résiliation du contrat, sans autre formalité et excluant toute réparation des dommages.

- 2.4. Le Client est tenu de fournir des données exactes. S'il devait ne pas respecter cette obligation, TCS est autorisé à résilier le contrat avec effet immédiat, la réparation des dommages étant réservée.

3. Livraison

- 3.1. Le Produit est livré au Client par envoi postal à l'adresse indiquée par le client sur la commande remplie par le Client, ou alors il est retiré manuellement par le Client au Point de Contact TCS, contre avis de réception.

Dans tous les cas, la livraison du Produit est à la charge du client. En cas de livraison postale au Client manquée à cause de son absence à l'adresse indiquée, les coûts supplémentaires éventuels seront à la charge du Client.

- 3.2. La fourniture et la livraison du Produit aura lieu uniquement après paiement de la part du Client du de l'Abonnement de location de base et du Dépôt de garantie, le cas échéant (art. 4).

- 3.3. TCS effectue la livraison du Produit dans le délai le plus court possible, de façon compatible avec les envois de la part du Fournisseur du Produit.

TCS n'est pas responsable d'éventuels retards de livraison.

En cas d'un éventuel retard de livraison, TCS informe le Client par e-mail.

En cas d'impossibilité de livraison, notamment si le fournisseur du Produit ne respecte pas ses obligations, TCS pourra résilier le Contrat par le biais d'une communication par e-mail et du remboursement au Client des paiements éventuellement déjà versés, déduction faite des frais administratifs, toute réparation des dommages étant exclue.

- 3.4. Le Produit constitué de l'appareil pour le paiement des péages reste la propriété de TCS, respectivement des gestionnaires de péages.

Le Produit reste propriété de TCS respectivement des gestionnaires de péages et ne peut être ni prêté, cédé, sous-loué ni vendu à des tiers.

4. Prix et facturation

4.1. Généralités

Les montants dus par le Client et objet de la facturation sont divisés en : Frais de location de base, Frais d'utilisation et éventuel Dépôt de garantie.

Les montants de la facturation au Client pour les Frais de location de base et pour le Dépôt de garantie sont reportés dans la Confirmation de Commande.

Les montants de la facturation au Client pour les Frais d'utilisation sont communiqués au Client par e-mail, sur base mensuelle.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable aux facturations est reportée pour la première fois dans la Confirmation de commande et calculée ensuite sur chaque facture. La TVA sera si nécessaire ajustée à la loi en vigueur.

La facturation a lieu en Francs Suisses.

4.2. Frais de location de base

Les Frais de location de base se composent de Frais d'activation dus une seule fois pour l'activation du Produit et d'un Abonnement dont la durée est calculée et facturée sur base mensuelle ou annuelle, selon le Contrat présélectionné par le Client.

Les montants dus pour les Frais de location de base (Frais d'activation et Abonnement) sont reportés dans la **Grille Tarifaire**.

Les Frais de location de base dus par le Client sont ceux qui sont reportés dans la Confirmation de commande.

Le Produit est expédié ou livré au Client, uniquement après paiement préalable des Frais de location de base et de l'éventuel Dépôt de garantie.

En cas de retard dans le paiement d'une facture, TCS est autorisé à porter à la charge du Client, à titre de contribution pour les frais administratifs, un montant fixe équivalent à 20% des Frais de location de base. Les intérêts de retard restent réservés.

4.3. Dépôt de garantie

A la conclusion du Contrat, en plus des Frais de location de base, le Client peut être tenu de verser un Dépôt de garantie. Le montant de l'éventuel Dépôt de garantie est communiqué sur le Confirmation de commande.

Il n'y a pas d'intérêt calculé sur le Dépôt de garantie.

En cas de retard dans le paiement d'une facture, TCS pourra retenir ou prélever directement sur le Dépôt de garantie les montants éventuellement dus pour l'utilisation du Produit (Frais d'utilisation), en plus des intérêts encourus et des frais administratifs.

TCS pourra à tout moment prétendre du Client que le Dépôt de garantie soit augmenté, si se vérifient des circonstances qui, selon le jugement exclusif de TCS, justifient une évaluation supérieure du risque. En cas de non-versement de l'augmentation du Dépôt de garantie dans le délai prévu, le Contrat sera considéré comme automatiquement résilié et le fonctionnement du Produit immédiatement désactivé. TCS le communiquera au Client et lui fera parvenir le compte final.

A la fin du Contrat, pour toute raison que ce soit, le Dépôt de garantie sera restitué au Client, déduction faite des montants dus et retenus à n'importe quel titre sur la base des présentes CG, y compris les frais administratifs encourus. TCS joint un décompte.

Si après la liquidation de tous les montants déductibles du Dépôt de garantie conformément aux présentes CG, il reste un solde résiduel en faveur du Client, celui-ci lui sera restitué dans le mois suivant la date d'émission du décompte auquel il se réfère.

4.4. Frais d'utilisation

Les **Frais d'utilisation** se composent des péages autoroutiers résultant de l'utilisation du Produit et de la commission prélevée par TCS et plus précisément comme en résulte de la Grille Tarifaire.

Les Frais d'utilisation du Produit sont facturés au Client sur base mensuelle, en tenant compte de l'utilisation effective du Produit.

La base de la liquidation des Frais d'utilisation est constituée des prix de la grille tarifaire de TCS valables au jour de la transaction, liés aux prix du partenaire chargé du service et de celui du péage fixé par le gestionnaire correspondant le jour de la fourniture de la prestation.

La facture pour les Frais d'utilisation devra être réglée par le Client dans un délai de 7 jours à compter de la date d'émission.

Le Client prend acte et accepte que le taux de conversion Euro/CHF, appliqué par TCS dans les factures pour les Frais d'utilisation coïncide avec les cours journaliers de la Banque Nationale Suisse du jour de la facturation.

Les Frais d'utilisation comprennent le coût du péage, les taxes applicables (TVA) et tous les éventuels frais bancaires ordinaires dus au niveau national et à l'étranger et tout autre frais relatif.

5. Retards

En cas de retard du paiement d'une facture :

- a) TCS est autorisé à bloquer immédiatement et sans communication ultérieure le service lié au Produit et à le communiquer aux autres partenaires (gestionnaires du péage, partenaires de service et fournisseurs), aux frais du Client. Le Client sera informé du blocage effectué par e-mail.
- b) Le Client est tenu de restituer à TCS immédiatement, à première demande et à ses propres frais, le Produit en état de fonctionnement et en bon état.
- c) Les Frais de location de base resteront cependant entièrement acquis à TCS à titre de pénalité.
- d) TCS est en outre autorisé à déduire directement de l'éventuel Dépôt de garantie tous les montants dus en vertu du Contrat et des présentes CG, intérêts de retard compris. L'éventuelle différence sera restituée au Client.
- e) Des intérêts de retard de 5% par an sont calculés sur les montants dus.

Le droit de TCS de résilier le Contrat (art. 10) est dans tous les cas réservés.

6. Vérification des factures

Le Client est tenu de vérifier immédiatement les factures de TCS et en cas de désaccord de notifier par lettre recommandée ou par e-mail ses réclamations, dans un délai maximum de 5 (cinq) jours à compter de la date de facture.

Pour être valables, les réclamations devront être motivées et la facture contestée devra être jointe.

Les factures qui n'auraient pas été contestées dans les délais seront considérées comme définitivement acceptées par le Client.

7. Vérification du produit

- 7.1. A la livraison / réception postale du Produit, le Client est tenu à en vérifier immédiatement l'intégrité, en signalant immédiatement à TCS d'éventuels vices ou anomalies. TCS n'assume pas de responsabilité pour d'éventuels défauts ou dysfonctionnements du Produit. Le Client prend acte et accepte que le Produit mis à disposition puisse être réutilisé et peut donc présenter des signes d'usure.

7.2. Le Client s'engage à utiliser le Produit de manière appropriée et conforme aux instructions, en s'abstenant de l'utiliser de façon inappropriée ou de le solliciter de façon excessive.

7.3. Les éventuelles pannes ou anomalies du Produit qui surviendraient pendant la durée du Contrat doivent être communiquées immédiatement à TCS par e-mail ou lettre recommandée, dans un délai de 2 (deux) jours à compter de la découverte du vice.

Le Produit en panne doit être rendu ou renvoyé à TCS. En cas de réexpédition sont valables les modalités établies par les présentes CG. Après la restitution, le Produit sera remplacé par TCS par un produit en état de fonctionnement dans les meilleurs délais possibles.

Dans les circonstances prévues par les présentes CG, TCS se réserve le droit de facturer au Client la valeur du Produit fourni en remplacement, en déduisant le coût du Dépôt de garantie le cas échéant.

Dans tous les cas de remplacement du Produit, TCS facturera en outre au Client les frais administratifs de remplacement, en déduisant le coût du Dépôt de garantie le cas échéant.

8. Réexpédition

Dans tous les cas de réexpédition postale du produit à TCS, en particulier à la fin du Contrat ou en cas de dysfonctionnement, le Client est tenu d'emballer le Produit dans les sachets de protection prévus à cet effet, livrés avec le Produit.

Le Client prend acte que la non-utilisation du sachet de protection pour l'expédition endommage le Produit.

En cas de non-utilisation du sachet de protection, le coût relatif au Produit sera facturé et déduit du Dépôt de Garantie par TCS le cas échéant.

Le Client ayant perdu les sachets de protection peut les demander à TCS.

Le coût des nouveaux sachets de protection pourra être facturé et déduit du Dépôt de Garantie par TCS le cas échéant.

9. Utilisation autorisée

Le Produit est assigné au Client en référence à la plaque d'immatriculation déclarée.

Les changements d'immatriculation doivent être communiqués immédiatement à TCS, par e-mail.

L'utilisation du Produit par d'autres personnes que le Client lui-même, par ses auxiliaires ou pour d'autres véhicules que ceux enregistrés, n'est pas permise. Le Client est responsable des violations des devoirs de diligence de la part des personnes à qui il aurait donné le Produit.

TCS peut demander à tout moment au Client les coordonnées et les adresses des personnes autorisées à l'utilisation du Produit.

L'utilisation non autorisée du Produit peut être punie pénalement.

10. Perte

Le vol, la destruction ou la perte du Produit pour n'importe quel motif (Perte) doit être immédiatement communiqué à TCS, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site www.tcs-pedaggi.ch ([Notification de perte](#)) ou par e-mail en spécifiant les circonstances de la perte.

L'éventuelle communication préalable par e-mail doit cependant être suivie de la Notification de perte à effectuer par le biais du formulaire disponible en ligne.

Seule la Notification de perte par le biais du formulaire disponible en ligne vaut demande de blocage du fonctionnement du Produit à TCS.

En cas de vol, le Client doit en outre transmettre à TCS une copie de la plainte déposée à la police et de la pièce d'identité du plaignant.

Tout coût ou dommage provoqué par l'utilisation inappropriée du Produit, jusqu'à l'activation du blocage du fonctionnement découlant de la Notification de perte, est à la charge du Client et pourra être débité ou déduit de l'éventuel Dépôt de garantie. L'appareil a une valeur de 35 CHF.

La valeur de remboursement du Produit perdu et les coûts provoqués par l'éventuelle utilisation inappropriée du Produit avant le blocage du fonctionnement, sont à la charge du Client et pourront être débités ou déduits de l'éventuel Dépôt de garantie.

Le blocage du fonctionnement du Produit objet de la Notification de perte est définitif et le Produit ne pourra plus être utilisé, même s'il était retrouvé.

Si le Produit était retrouvé, il devrait dans tous les cas être remis à TCS (art. 8).

11. Résiliation ordinaire

Le Contrat peut être résilié par écrit, par courrier ou par e-mail, par n'importe laquelle des Parties avec un préavis de 1 (un) mois, pour la fin d'un mois.

En cas de résiliation, les Frais de location de base pour l'année en cours resteront cependant entièrement acquis à TCS.

12. Résiliation

Le Contrat peut être résilié avec effet immédiat par TCS par le biais d'une communication écrite, à envoyer par courrier ou par e-mail au Client :

- En cas de retard dans le paiement d'une facture ou d'une demande d'augmentation de l'éventuel Dépôt de garantie
- En cas d'utilisation du Produit par des sujets et/ou immatriculations non autorisés comme prévu dans les présentes CG et/ou dans les accords éventuels entre les parties.
- Dans tous les cas d'usage frauduleux du Produit pour éviter en totalité ou en partie le paiement des sommes dues.
- En cas de non-dénonciation ou fausse dénonciation de vol ou de perte du Produit.
- En cas de non mise à jour ou de mise à jour erronée des données relatives au Contrat.

Le Client est tenu à la restitution du Produit au sein du Point de contact TCS ou par envoi postal, dans un délai de 5 (cinq) jours de la résolution du rapport, selon les indications des présentes CG.

Dans tous les cas de résolution du rapport, TCS est autorisé à bloquer avec effet immédiat le fonctionnement du Produit.

13. Force majeure

TCS décline toute responsabilité en cas d'impossibilité à exécuter ses propres obligations contractuelles dérivant d'un cas de force majeure ou d'autres circonstances hors du contrôle de TCS. En cas de retard dû à un cas de force majeure ou à d'autres circonstances, TCS fera face aux obligations dès que l'empêchement aura cessé ou que les circonstances le permettront.

14. Recours et cession à des tiers

TCS est autorisé à recourir à n'importe quel moment à des tiers pour la fourniture de ses propres prestations. Les tiers impliqués peuvent être domiciliés ou avoir leur siège légal à l'étranger.

TCS peut céder le Contrat à des tiers, en Suisse ou à l'étranger, en le communiquant au Client.

15. Responsabilité

TCS et ses auxiliaires répondent seulement pour les dommages directs causés intentionnellement ou pour les négligences graves.

Tout type de responsabilité de TCS pour des dommages indirects et/ou de manque à gagner est par conséquent expressément exclu.

16. Protection des données / Envoi électronique des factures

16.1. TCS, ou d'éventuels tiers, qu'il a choisi relèvent, traitent et le cas échéant mémorisent les données nécessaires pour l'exécution du Contrat. La collecte et le traitement des données personnelles surviennent en accord avec la Loi fédérale sur la protection des données. Les données du Client sont protégées par des mesures opportunes et conservées confidentielles. L'utilisation des données de la part de TCS survient uniquement pour la fourniture de ses propres services.

16.2. Le Client prend acte et autorise expressément que TCS, pour vérifier la solvabilité et la fiabilité commerciale du Client, obtienne des informations auprès de sociétés autorisées d'informations commerciales ou de vérification sur le site (Compte). Le Client s'engage à garder secrètes ses données d'accès de la loi sur la protection des données, en cas d'inadéquation contractuelle et/ou de retards dans les paiements, dans le but de protéger ses propres intérêts légitimes.

16.3. Le Client accepte que les factures et toute communication en référence au Contrat soient envoyées par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans l'offre. L'envoi par courrier électronique est déclaré valable aux termes de la loi. Dans les cas où TCS procéderait à un envoi postal sur demande du Client, le coût d'expédition sera facturé au Client.

16.4. Les données de la facture sont consultables par le Client pour une durée de 6 (six) mois à compter de l'émission, au-delà de cette date elles seront supprimées et ne pourront plus être rendues disponibles.

16.5. L'accès du Client au site www.tcs-pedaggi.ch a lieu par le biais d'un enregistrement (connexion avec nom d'utilisateur). La saisie d'un nom d'utilisateur (User-id) et d'un mot de passe (password), ainsi que d'une adresse e-mail valide, seront nécessaires au Client pour accéder à sa page personnelle sur le site (Compte). Le Client s'engage à garder secrètes ses données d'accès au Site, à les conserver dans un endroit sûr et à les modifier immédiatement ou à les faire modifier par TCS s'il soupçonne que des tierces personnes non autorisées y aient eu accès.

17. Validité et modification des Conditions générales

17.1. Les seules Conditions générales applicables et faisant partie intégrante du Contrat, sont celles publiées sous forme électronique sur le site www.tcs-pedaggi.ch en vigueur au moment du Contrat.

17.2. TCS se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions générales applicables au Contrat. L'éventuelle version mise à jour sera publiée sur le site web www.tcs-pedaggi.ch et communiquée par e-mail au Client

Dans tous les cas, avec l'utilisation du Produit à la suite de la modification des Conditions générales, le Client accepte la nouvelle version des Conditions Générales.

18. Communications

Pour être valables, toutes les communications par e-mail prévues dans les présentes Conditions générales devront être transmises à l'adresse de courrier électronique suivante :

- Tcs-pedaggi@tcs-ticino.ch

Pour être valables, toutes les communications papier et les envois postaux prévus dans les présentes Conditions générales doivent être transmis, dans les formes indiquées, à l'adresse postale indiquée sur la confirmation de commande, à savoir également celle du Point de contact TCS dédié.

19. Droit applicable

Le droit suisse s'applique aux rapports juridiques entre TCS et les Clients, tout renvoi à un autre ordre juridique est exclu.

20. Invalidité

L'éventuelle invalidité d'une clause des présentes CG ne porte pas préjudice à la validité des autres clauses des CG et du Contrat dans son intégralité.

21. Tribunal

Le Tribunal de Lugano (Suisse) est compétent pour tout litige.

Touring Club Suisse
Sezione Ticino
Via alla Chiesa 10
Casella postale 581
6802 Rivera
+41 91 935 91 35
TCS-pedaggi@tcs-ticino.ch

Touring Club Suisse
Section Genève
Quai Gustave-Ador 2
1207 Genève
+41 22 735 46 53
info@tcsge.ch
>Entité distributrice pour la section tessinoise du TCS